

III

UN ANCIEN CHEMIN QUI A DISPARU

Le plan Deharsu nous montre près de la Seymaz entre les lieux dits EN CHAMP BLANCHET et AU CHAMP DE LA RIVIERE un chemin bien tracé montant de la Seymaz aux Bougeries de Villette.

Il est mentionné comme suit dans la Grosse de l'Evêché N° 32 (ci-devant 37) au folio 104 :

" RECONNAISSANCE de CLAUDE, fils de feu Jean-Claude
 " PERRIN, jardinier demeurant à Villette.....
 " le mardi 14 avril 1705
 " Pl. 26 N° 25 " ASSAVOIR, une pièce de terre à présent hutinée conte-
 " nant environ une pose et demy située au Pont soit en
 " Blanchet juxte le cours de l'eau de la Seyma du levant,
 " les Bougeries appelées les Cretet au couchant, la terre
 " à présent hutinée des hoirs de noble Nathaël D'Aubignié
 " des présents biens et du présent fief comme il est appa-
 " ru du vent et le chemin tendant de Villette à Genève de
 " Bize

Ces confins, clairement exprimés, montrent avec évidence que la voie tendant de Villette à Genève passait encore en 1705 par un pont sur la Seymaz au lieu dit "En champ Blanchet" aujourd'hui disparu. Pour la facilité de notre exposé qui suit, *CV59960* nous l'appellerons le pont Perrin.

Il est du reste très facile à repérer sur place :

Deux gros chênes existent encore aujourd'hui sur cette terre (fig. 5). Ils jalonnent le tracé du chemin disparu. En prolongeant l'alignement de ces arbres jusqu'à la rivière, on trouve là sur la rive droite une levée de terre, un monticule coupé par la ligne de la rive (fig. 1). La rive gauche étant plus élevée, le chemin devait monter à travers le pré de la rive droite.

Lorsque nous avons photographié ce monticule en 1960, il y avait encore des blocs de pierre de la culée du pont qui s'éroulait dans la rivière (fig. 2).

La rive gauche, plus haute, est soutenue par un mur. On y distingue également l'aplomb de la culée du pont qui franchissait la rivière légèrement en biais (fig. 3).

Sur la rive gauche, cet ancien chemin de Villette à Genève est facile à repérer. Il sort du village en contournant la tourelle de la vieille maison dont nous donnons une photographie (fig. 4). Au-dessous, en direction du pont, ce chemin existe encore. Il dessert des jardins.

On remarquera que le pâturage connu sous le nom de Bougeries est constamment désigné dans les anciens actes sous le vocable de BOUGERIES DE VILLETTE, ce qui montre que cette prairie était un commun à l'usage des gens de Villette pour y exercer le droit de pacage.

On comprend dès lors l'existence du passage de la Seymaz au pont Perrin, le plus court chemin entre Villette et les Bougeries et par conséquent le plus court entre Villette et Genève, en traversant en diagonale la plaine des Bougeries. N'oublions pas que la ville de Genève ne possédait depuis la démolition des faubourgs en 1535 que trois portes : Cornavin, Neuve et Rive.

Tout le territoire entre les hauteurs de Champel et le lac était desservi par la porte de Rive. Le chemin le plus court pour tendre aux Bougeries de Villette, donc à Villette, était alors l'actuelle route de Malagnou.

Nous en avons un autre témoin, au Carrefour des Bougeries: l'ancien banc à étages, bien connu de tous les Conchois. Il marquait une halte de repos bienvenue entre Villette où florissait la culture maraîchère et la porte de Rive accédant au marché de la ville, à la rue du Marché (fig. 6).

Fig. 4

Départ de Villette
Le chemin passe à droite
de la tourelle.



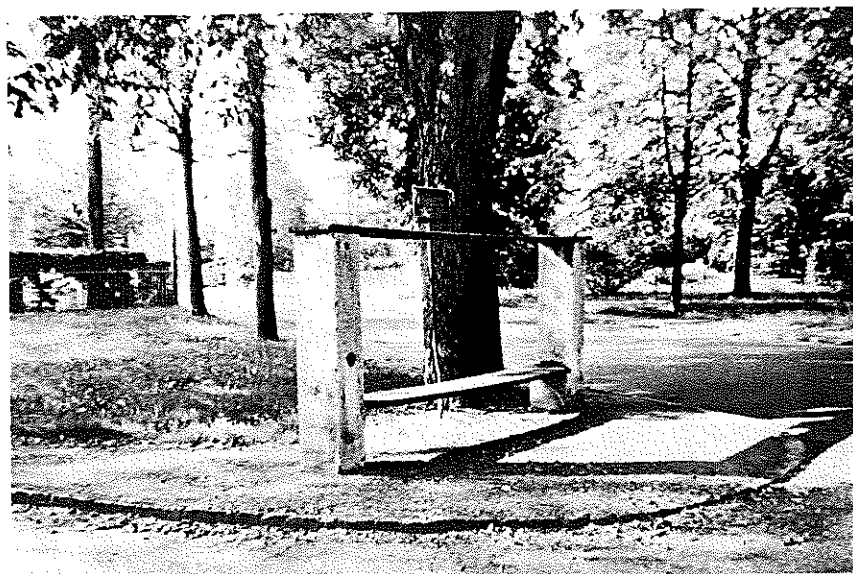
Fig. 5

Les deux chênes
jalonnant le chemin
qui montait de la
Seymaz aux Bougeries.



Fig. 6

Le banc de repos
aux Bougeries.



CE QUI RESTE DU PONT PERRIN SUR LA SEYMAZ

Fig. 1

Rive droite de la Seymaz
Levée de terre, reste de
la rampe d'accès au pont
Perrin



Fig. 2

(photo prise en 1960)
Rive droite de la Seymaz
Ruine de la culée du pont
écroulée dans la rivière.

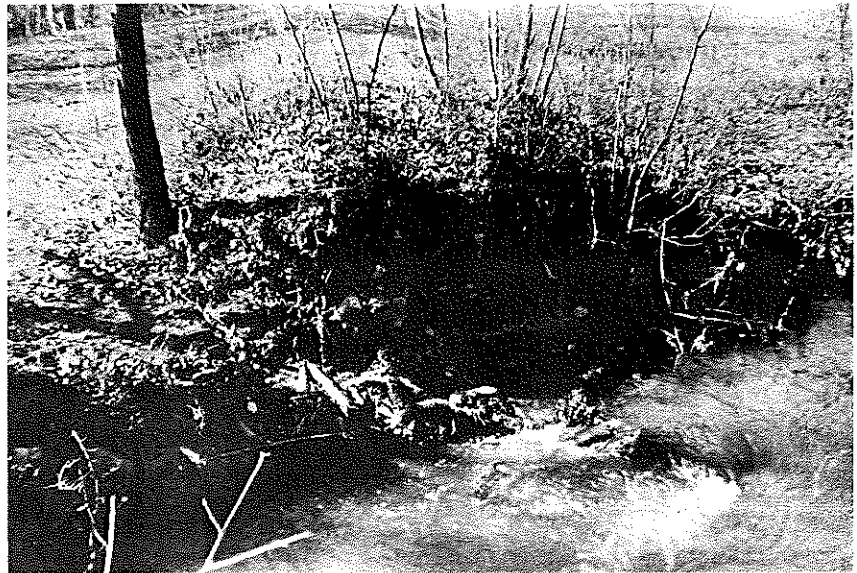
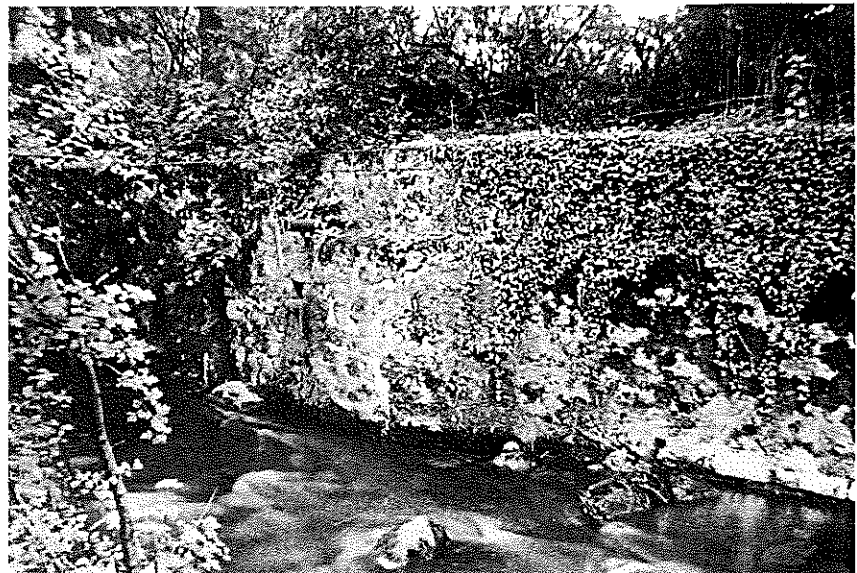


Fig. 3

La culée rive gauche
légèrement en biais
par rapport à la ligne
de la rive.



Villette - (Geneve)

photos faites en 1915



13X18. cl. 1084

maison n° 11.



13X18 cl. 1460 - maison n° 11.





13X18 cl. 1056 : maisons nos 11, 12, 13.



13X18 cl. 1050 - maisons nos 9, 10



Cours du Fillet